

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club - du Lundi au Vendredi de 17h30 à 20h30 sauf Mercredi de 16h00 à 19h00, hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2020/2021 pour Réinscription de la personne déjà au Club en 2019/2020

Conditions d'Inscription < Groupes Compétition > Natation Course & Natation Artistique

“Pièces obligatoires à remettre lors de l'inscription”

Feuille de Renseignements Inscription :

Vous la trouverez ci-jointe. Elle est à compléter et à signer.

Certificat Médical -

Pour celles et ceux déjà inscrits au Club en 2019/2020 renouvelant leur inscription en 2020/2021, leur certificat médical

(valable 3 ans) déjà remis et n'ayant pas dépassé cette durée de validité de trois ans :

fournir un **questionnaire de Santé dument complété, signé** (Arrêté du 20/04/17 - Parution au J.O le 4/05/17) sans passage chez le Médecin si aucun incident médical important n'est intervenu depuis ;

sinon obligation de fournir un **nouveau Certificat Médical avec date postérieure au 15/07/20** (moins de 3 mois du début Activité),

de non contre-indication à la pratique de la Natation d'Entraînement et de Compétition mentionnant :

Nom, Prénom, date Naissance, signé par un Médecin habilité.

Feuille de renseignements “Licence Fédérale F.F.N avec Assurance” (recto-verso) << à lire attentivement >> :

Lors du dossier constitué et renseigné pour votre Inscription au Club, vous devez impérativement compléter et signer l'imprimé “Feuille de Renseignements et Assurance” < Licence F.F.N > (à imprimer et à signer en deux exemplaires).

Photo d'Identité :

Joindre 1 photo d'identité récente de l'année en cours (avec nom et prénom précisés au verso).

Règlement Intérieur :

Vous le trouverez en pièce jointe. Il est à lire attentivement.

Tarifs:

Cotisations “Saison Sportive” y compris coût de la Licence Fédérale **si Réinscription entre le 01/07 et le 30/09/20**

A titre exceptionnel le tarif 2020/2021 n'a subi aucune augmentation par rapport à 2019/2020 et une remise de 25€ déjà appliquée sur tarif est consentie, soit :

- **Groupes Natation Course :** Avenir // Jeune // Junior // Toutes Catégories = 242 Euros

- **Tous Groupes Natation Artistique :** = 250 Euros

Dégressivité Tarifaire uniquement sur Cotisation « Natation »

- Pour **2ème** Personne du même Foyer Parental inscrite en **Activité Natation** = 1ère dégressivité:

(hors participation dotation équipement) Nat. Course = 222 Euros et Nat. Artistique = 230 Euros

- Pour **3ème** Personne et plus du même Foyer Parental inscrite en **Activité Natation** = 2ème dégressivité :

(hors participation dotation équipement) Nat. Course = 202 Euros et Nat. Artistique = 210 Euros

+ **Participation dotation obligatoire:** bonnet, survêtement (veste, short) + tee-shirt (couleurs du Club) “Groupes Compétition” = 55 Euros

Passé le 30 Janvier 2021, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée, tel que le chèque de C.E, le Pass92, Coupon Sport, Chèque Vacances ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Mode de règlement souhaité: de préférence par carte bancaire si paiement en ligne via « Swim-Community » ou par chèque à établir à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques (S.S.N).

Chaque entraînement a toujours lieu hors jour férié et hors vacances scolaires (petites et grandes).

Admission:

Après passage avec succès d'un test de Natation, l'admission au Suresnes Sports Nautiques ne deviendra effective qu'après dépôt complet et signé du dossier d'inscription, à savoir :

- Certificat Médical et photo récente d'identité,

- Feuille de Renseignements Inscription datée et signée, revêtue de la mention “lu et approuvé”,

- paiement du montant de la Cotisation pour la Saison Sportive 2020/2021 + participation à la dotation d'un Équipement pour Groupes Compétition et éventuel coût du Transfert pour Nageur inscrit dans liste de haut niveau,

- Signature de la feuille renseignement Licence/ Assurance de la Fédération Française Natation, de la Mutuelle des Sportifs et Garanties optionnelles SPORTMUT-FFN

le (la) Nageur (se) pourra alors prendre part aux Entraînements et aux Compétitions.

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle à l'entrée de la piscine est systématiquement effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'horaire de votre activité au S.S.N.